



République française

Commune d'Epiais-Rhus (Val d'Oise)

Procès-verbal de séance du Conseil municipal

Du 9 novembre 2022 à 20h30

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Étaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angélo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric CATHELINAUD, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Elodie HARDY, Maëva RESSOUCHES, Christian BOUCLY conseillers municipaux

Absents représentés : Emilie VALETTE pouvoir à Elodie HARDY ;

Le quorum est atteint.

M. Christian SCHMUTZ a été désigné secrétaire de séance

Approbation du PV de la séance précédente :

Différentes modifications sont demandées par M. Philippe PELE (page 1, page 2, page 3)

Monsieur le Maire rappelle que l'envoi des modifications doit se faire dès l'envoi des projets et pas en séance.

Vote :

Contre 0

ABSTENTION : M. Boucly et Mme Fessy

POUR 13

1) Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG Grande Couronne

Exposé de la situation par Monsieur le Maire :

Les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leur personnel (loi n°84-53 du 26/01/1984). La loi du 26 janvier 1984 prévoit que les Centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le souhaitent, des contrats-groupe d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires supportés par elles en raison de l'absentéisme de leurs agents (maladie ordinaire, maternité, décès, accident de service, longue maladie/longue durée).

Le contrat-groupe actuel du centre de gestion arrivant à échéance au 31 décembre 2022, il a été procédé à la remise en concurrence du marché. Le nouveau contrat groupe prendra effet le 1er janvier 2023 pour une durée de quatre ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour rappel, le Conseil municipal avait délibéré le 8/12/2021 (n°23/2021) pour rallier la procédure de renégociation du contrat-groupe.

Je vous propose de délibérer afin de souscrire au contrat groupe d'assurance statutaire 2023/2026.

L'assurance couvre les absences maladie ; Pour information, sur 2021 le coût de l'assurance était de 2.836 €, calculé sur la base de la masse salariale.

Vote :

Pour : unanimité

2) Reversement de la Taxe d'aménagement

L'article 109 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 rend obligatoire le reversement partiel ou total de la taxe d'aménagement par les communes à l'EPCI (communauté de Communes Sausseron Impressionnistes) dans les conditions prévues par délibération concordantes du Conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Pour rappel, la commune d'Epiais-Rhus avait institué un taux de taxe d'aménagement à 5 %. En Conseil des Maires de la CCSI, il a été décidé que les communes reversent le minimum à la CCSI, soit 1 % du montant perçu par les communes.

Ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 01/01/2022.

Pour illustrer : il s'agit de 1% de la somme perçue, soit sur 2021 : 15 k€ ont été perçus sur l'année, donc 150€ auraient été à reverser. Ce 1% de reversement à la CCSI débutera à partir du 1^{er} janvier 2022.

Vote :

POUR : unanimité

3) Demande d'admission en non-valeur

L'admission en non-valeur a pour effet de décharger le comptable public de son obligation de recouvrer la créance. Cependant, la non-valeur n'éteint pas la créance vis-à-vis du débiteur.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public nous demande d'admettre en non-valeur des titres, après avoir épuisé les procédures de recouvrement. Il s'agit de créances relatives à la facturation des frais de l'activité enfance, pour les années 2014, 2017 et 2019 pour un montant total de 905.78 €. Un mandat devra être émis à l'article 6541

En fait, ce sont des cantines non payées par des parents non habitants de la commune ; la DGFIP a fait tous les recours possibles, ainsi que les Maires de leurs communes actuelles qui ont été sollicités, mais c'est resté sans effet. Les personnes resteront redevables de la créance.

Vote :

POUR : unanimité

4) Voyage scolaire 2023 : participation communale

L'école des Bosquets organise une classe de découverte à Argueil (76) du 12 au 14 avril 2023. La commune prend en charge le transport, comme cela s'est fait jusqu'à présent.

Lors de la dernière commission des affaires scolaires du 29 août 2022, les membres de la commission ont discuté de la participation communale.

Je vous propose que la commune participe à cette sortie à hauteur de 30 euros par enfant afin de diminuer la dépense pour les parents. Pour information, l'AEB participe à hauteur de 40 € par enfant.

Sortie pour les enfants cycle 2 et cycle 3 , au manoir d'Argueil en Normandie ; 3 jours et 2 nuits sur place. Coût total par enfant : 163€ / enfant. Resterait donc 93€ à charge des parents, mais quelques opérations de vente sont encore prévues par l'AEB et l'école avec pour objectif de faire baisser vers 80 € / enfant. C'est plus compliqué à organiser pour la maternelle vu leur âge. Au total 34 enfants seront concernés, la prise en charge ne couvre pas les enfants hors commune dont les Maires sont sollicités.

C'est un séjour en ferme éducative, pour apprendre les activités potagères, s'occuper des animaux ...

Vote :

POUR : unanimité

5) Programme d'enfouissement de réseau SIERC 2022 : sente du Moulin

Suite à différents incidents réseaux sur la ligne électrique alimentant le château d'eau et deux maisons dans la sente du Moulin, la SICAE a décidé rapidement d'enfouir son réseau électrique. Cet enfouissement est entièrement financé par la SICAE.

Nous avons été informés de ces travaux sur le réseau en juillet 2022. Afin de profiter de ces travaux et des tranchées communes, il semblait opportun d'enfouir le réseau France Télécom, RTC et FO (Fibre optique) afin de sécuriser la ligne téléphonique des habitations de la sente du Moulin, et du château d'eau, très sensibles lors de fortes tempêtes en raison de la proximité des arbres sur les hauteurs.

Le SIERC participe à hauteur de 70 % de la dépense et la commune aurait à sa charge 30 % de la dépense HT soit 10 827.90 €.

La facturation sera effectuée sur l'exercice 2023 et budgétisée au BP 2023

La demande au SIERC d'une intervention en urgence a été faite par monsieur le Maire ; le coût sera de 36 k€ HT, non budgétisé mais ce sera facturé sur budget 2023. Ces circonstances opportunistes expliquent que les travaux sont déjà engagés, cela sécurisera l'alimentation du château d'eau qui est en risque à cause des nombreux arbres.

Vote :

POUR : unanimité

6) Motion finances locales

Dans un contexte financier qui nous préoccupe tous fortement, la mobilisation des communes et des intercommunalités est indispensable.

La hausse des coûts de l'énergie fragilise notre budget, notre capacité d'investissement et le maintien d'une offre de services répondant aux besoins des habitants. La tarification de l'énergie, électricité, fioul, pellets pour les collectivités doit impérativement être maîtrisée.

Le bouclier tarifaire mis en place par le Gouvernement ne concerne pas tous les contrats ou types d'énergie des collectivités. Ce bouclier tarifaire mis en place concerne uniquement le tarif régulé de l'électricité, à titre d'exemple, pour la commune d'Epiais-Rhus, seuls la mairie et le foyer rural sont au tarif régulé. L'équilibre budgétaire devient difficile à contenir sachant que nous souhaitons maîtriser la pression fiscale.

Pour cette raison je vous propose de voter la motion transmise par l'Association des Maires de France. Cette motion sera transmise au Préfet et aux parlementaires du Département.

Cette motion avait pour but de remonter une alerte suite à sollicitation de l'AMF, mais le gouvernement est passé en force par le 49.3. nous pouvons néanmoins l'adopter.

Ph Pellé : alerte sur le fait qu'il est prévu une augmentation au 1/2/2023 de 15% sur tarif réglementé mais entre 25 et 55% sur le non réglementé, avec un plafond à 180%.

Monsieur le Maire : par le contrat SDEVO nous avons pour l'école un contrat signé en 2021 et la révision a été actée dans le contrat. Cela nous met donc à l'abri pour l'instant.

Mme Fessy demande s'il ne faut pas investir dans les économies d'énergie au lieu de faire des travaux de voirie ainsi qu'au foyer rural.

M. Pellé ajoute que le foyer rural est une passoire thermique.

Mme Fessy ajoute que l'école est une passoire thermique également.

Monsieur le Maire informe que pour l'école 7k€ ont été dépensés en électricité pour un budget de 30k€. La toiture a déjà été refaite avec son isolation, les fenêtres changées, il y a des choses à améliorer mais l'école n'est pas une passoire thermique. Par ailleurs, aucun bâtiment ne répond à la RE 2022.

M. Pellé informe que la SICAE accompagne pour des projets de panneaux photovoltaïques en autoconsommation ; à voir sur des terrains communaux ? la SICAE se charge du projet technique. Il est possible aussi que la SICAE assure l'investissement en finançant sur 20 ans et se rémunérant sur l'électricité produite.

Mme Fessy demande qu'une commission soit nommée pour réfléchir au sujet.

M. le Maire informe qu'une étude a déjà été menée pour la toiture de l'école mais l'inclinaison n'est pas bonne. Les tarifs ne sont pas les mêmes au sol et en toiture.

M. Schmutz trouve le sujet intéressant et est ouvert à une étude sur le sujet.

Monsieur le Maire va contacter monsieur PERROT la SICAE pour se renseigner sur l'aide qui peut être proposée. En fonction, une commission pourra être instituée.

Mr Pelé alerte sur la hausse des matières premières et la pénurie de certaines pièces. Les prix d'achat et de revente d'électricité sont très variables.

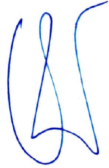
La motion est mise au vote :
POUR : unanimité

L'ordre du jour est épuisé, le CM est clôturé à 21h36

A Epiais-Rhus, le 15 novembre 2022

Signatures

Secrétaire de séance
Christian SCHMUTZ

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

Le Maire
Brahim MOHA